



Commune  
de  
FAA'A



N° 836/2018

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :  
15 mai 2018

Date d'Affichage :  
16 mai 2018

Date de séance :  
22 mai 2018

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : ..... 35  
PRESENTS : ..... 20  
PROCURATIONS : .. 07  
VOTANTS : ..... 25  
POUR : ..... 25  
CONTRE : ..... 00  
ABSTENTION : ..... 02

**Objet** : portant  
suppression de  
postes budgétaires

*Le Maire certifie que le  
compte rendu de cette  
délibération a été affiché à  
la porte de la mairie dans  
les délais légaux.*

Le Président de séance



**Oscar Manutahi TEMARU**

Le mardi 22 mai 2018 à 9h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Oscar Manutahi TEMARU, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar	X		
MAKER Robert	X		
VANAA Emma		X	
TEMARU Tetuahau	X		
LAURENT Victoire	X		
CERAN-JERUSALEM Y André	X		
CHIN FOO Rosina	X		
TERIITEHAU Roberto	X		
ZIMA Laurence			GRAND-PITTMAN T.
MAI Gérard			CERAN-J. A.
HATETE épouse TAHARAGI Linda	X		
APUARII Léon	X		
TEURU Germain		X	
LO Tai			APUARII L.
FARIUA Totoarii		X	
TEFAATAU-FIRUU épouse MATI Juliana			TAHARAGI L.
TEAUNA épouse POIA Clarisse	X		
TETUANUITEFARERII Josiane	X		
TETUAITEROI Georges			TERIITEHAU R.
NIVA Pauline	X		
TARAHU Laurent	X		
ARII épouse BARFF Maimiti	X		
RUA épouse BARFF Linda		X	
TEVAEARAI Yannick			PARAU H.
PARAU Heia	X		
MAMATUI épouse GRAND-PITTMAN Tekakwitha	X		
TETAVAHU Célia		X	
MAAMAATUAIAHUTAPU Maurea	X		
BUTSCHER Levyn		X	
TEMAURI Jean			VANAA EI.
CROLAS-MAI épouse SACHET Isabelle		X	
VANAA Elise	X		
TARAHU épouse ATUAHIVA Teura	X		
MANUTAHU Teiva		X	
TOKORAGI Olé	X		

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 20, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Robert MAKER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Madame Rosina CHIN FOO a ensuite exposé à l'assemblée que :

*Depuis l'entrée en vigueur du statut de la fonction publique communale, les postes budgétaires vacants suite à un départ à la retraite, un décès ou l'intégration d'un agent dans la fonction publique communale ne peuvent plus être pourvus.*

*Aussi, conformément à l'avis favorable des membres de la commission finances et ressources humaines du 26 avril 2018, il vous est proposé de supprimer 23 postes budgétaires (12 intégrations, 8 nominations dans un nouveau cadre d'emploi, 1 cessation d'activité, 1 démission et 1 décès) afin d'éviter de peser inutilement sur les annexes budgétaires.*

*C'est l'objet du projet de délibération ci-après.*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Madame Rosina CHIN FOO :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans la Polynésie française promulguée dans le Territoire par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes, des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** la délibération n°62/2008 du 10 novembre 2008 portant réofficialisation des postes budgétaires et abrogation de la délibération n°8/98 du 30 mars 1998 ;
- Vu** les délibérations n°63/2008 du 10 novembre 2008, n°57/2009 du 27 octobre 2009, n°18/2010 du 30 avril 2010 et n°70/2011 du 28 octobre 2011 portant création de postes budgétaires ;
- Vu** la délibération n°216/2012 du 11 décembre 2012 portant modification de l'organigramme de la commune de Faa'a ;
- Vu** les délibérations n°395/2014 du 26 août 2014, n°534/2015 du 20 octobre 2015, n°598/2016 du 3 mai 2016 et n°761/2017 du 22 août 2017 portant suppression de postes budgétaires ;
- Vu** le rapport de présentation ainsi que les décisions prises par la commission finances et ressources humaines du 26 avril 2018 ;

Dans sa séance du 22 mai 2018 ;

## **ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont supprimés les postes budgétaires suivants :

N°	Statut	PB	Cat	Fonction	Service	Direction
1	ANFA	353	2	Chef de service	FEC	DAF
2	ANFA	106	5	Gardien manoeuvre	ANV	DDESC
3	ANFA	138	5	AEEEP	EDU	DDESC
4	ANFA	155	2	Chef de service	EDU	DDESC

5	ANFA	319	5	AEEEP	EDU	DDESC
6	ANFA	375	5	AEEEP	EDU	DDESC
7	ANFA	310	5	Agent d'entretien en accotement	AU	DEST
8	ANFA	311	5	Jardinier	AU	DEST
9	ANFA	152	5	Chef d'équipe	BAT	DEST
10	ANFA	167	3	Responsable	BAT	DEST
11	ANFA	84	2	Responsable	EEA	DEST
12	ANFA	337	4	Auxiliaire de sécurité	PM	DSPC
13	ANFA	351	5	Auxiliaire de sécurité	PM	DSPC
14	FPC	7	D	Auxiliaire de sécurité	PM	DSPC
15	FPC	8	D	Auxiliaire de sécurité	PM	DSPC
16	FPC	10	D	Auxiliaire de sécurité	PM	DSPC
17	FPC	11	D	Auxiliaire de sécurité	PM	DSPC
18	FPC	13	D	Auxiliaire de sécurité	PM	DSPC
19	FPC	14	D	Auxiliaire de sécurité	PM	DSPC
20	FPC	53	D	Auxiliaire de sécurité	PM	DSPC
21	FPC	109	D	Auxiliaire de sécurité	PM	DSPC
22	ANFA	254	3	Chef de service/intérim	SEI	DSPC
23	ANFA	402	5	Sapeur-pompier	SEI	DSPC

**Article 2** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 22 mai 2018

Le Président de séance



**Oscar Manutahi TEMARU**



Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut commissaire de la République en Polynésie française le . **29 MAI 2018** et affiché le . **29 MAI 2018**

**MAIRIE DE FAA'A**  
Secretariat DGS  
Reçu le

**29 MAI 2018**

N° chrono : .....